







PARRAINEZ UN ELEVE DE SAINT JOSEPH – SAINTE MARIE MADELEINE...

...c'est permettre à tous les élèves de poursuivre leur scolarité dans leur établissement!

Chers Parents,

Aujourd'hui de nombreux jeunes sont en situation de vulnérabilité sociale au regard des conséquences économiques du COVID 19.

De nombreuses familles vont connaître une baisse sensible de leurs revenus. Il est donc CRUCIAL d'aider ces familles, afin de leur permettre de pérenniser la scolarité de leur(s) enfant(s).

1. <u>Vous souhaitez vous associer à notre démarche en vous joignant au projet de parrainage :</u>

SOUTENIR LES PARENTS: en participant au fond de solidarité mis en place **DEVENIR PARRAIN** ou **MARRAINE**: en faisant un don défiscalisable pour contribuer au paiement des frais de scolarité (réduction de l'impôt de 66% du montant du don).

2. Vous souhaitez faire une demande d'aide :

Une commission paritaire étudiera les demandes d'aide afin de répartir l'aide en fonction des besoins spécifiques des familles en difficulté.

Une aide = Un engagement : un « contrat d'engagement vers la citoyenneté » sera signé par les parents et les enfants. Cet engagement pourra revêtir diverses formes en fonction des aptitudes de l'élève (tutorat, animation, etc...)

3. Plus d'informations... c'est très simple :

Vous voulez que vos enfants intègrent ou poursuivent leur scolarité au sein de notre établissement, vous souhaitez être parrain ou marraine, rien de plus facile avec les informations communiquées sur notre site.

La présidente de l'A.P.E.L, Amélie GRATIOT, est à votre disposition pour vous aider, si besoin. Vous pouvez la contacter par cette adresse mail : apel-saintjosephmariemadeleine@yahoo.fr

N'hésitez pas à contacter les chefs d'établissement.

- o Pour Sainte Marie Madeleine : Mme Natacha MAZURKIEWICZ
- o Pour Saint Joseph: Mr Matthieu STEVENIN

Merci à vous, merci pour les familles, qui grâce à vous, pourront offrir à leurs enfants un enseignement de qualité, dans un établissement de renommée.